



La réforme des institutions démocratiques

Mémoire

Produit dans le cadre de la
consultation sur l'avant-projet de loi de la Commission spéciale sur
la Loi électorale du gouvernement du Québec

Présenté par le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

Amos, janvier 2006

Table des matières

LE FORUM JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	3
INTRODUCTION	4
DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES À LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN	6
L'AVANT-PROJET DE LOI	8
Le mode de scrutin mixte compensatoire, une question de valeurs	8
La proposition	8
Les réflexions du Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue sur la proposition	9
La représentation populationnelle à l'Assemblée nationale	10
La proposition	10
Les réflexions du Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue sur la proposition	10
L'exercice du droit de vote	11
Le jour des élections	11
Le vote électronique	12
Des élections à date fixe	12
La carte électorale	12
AU-DELÀ DE L'AVANT-PROJET DE LOI	13
L'éducation citoyenne	13
La démocratie directe	13
La gouvernance régionale	14
CONCLUSION	15

Le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

C'est en 1997, grâce à la collaboration des Carrefours Jeunesse Emploi (CJE) de la région et du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT), que la Table régionale jeunesse, la toute première au Québec, voit le jour. Suite au sommet du Québec et de la jeunesse, et inspiré par notre modèle, le gouvernement favorise l'implantation de dix-huit Forums jeunesse régionaux sur l'ensemble du territoire québécois.

Le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue s'est donné 5 grands axes d'action :

-  Assurer la concertation entre les intervenants jeunesse locaux et régionaux pour garantir la cohérence et maximiser l'effet de leurs interventions;
-  Favoriser la représentation des jeunes au sein des principales instances locales, régionales et nationales qui sont associées à la jeunesse;
-  Exercer un rôle conseil auprès des instances régionales quant aux problématiques des jeunes en région, en intervenant notamment dans les stratégies régionales et dans celles ayant un impact sur les jeunes;
-  Contribuer à la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse;
-  Exercer un rôle conseil auprès des instances provinciales et nationales quant aux problématiques des jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue;
-  Coordonner les services d'information et de référence aux jeunes de la région.

Nous souhaitons réaliser ces mandats dans un contexte de concertation, d'information et de respect non seulement avec le plus de jeunes possible, mais aussi avec l'ensemble de la population témiscabitibienne et cela, dans le but de promouvoir le développement durable de notre région. Il est inévitable d'assurer une prise en charge sérieuse, dynamique et active du milieu.

L'équipe du Forum jeunesse a grand espoir en la région. Nous souhaitons partager cette passion, cette fierté témiscabitibienne avec le plus grand nombre de jeunes possible. C'est pourquoi, le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue croit qu'en intégrant la jeunesse d'aujourd'hui et en la responsabilisant sur ses droits et devoirs, notre belle région pourra développer tout son potentiel.

Introduction

Le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, qui représente les jeunes de 12 à 35 ans résidant sur le territoire, est hautement interpellé par ce projet de réforme de la Loi électorale. En tant que représentant de la jeunesse régionale nous accordons une importance majeure à la démocratie et à la gouvernance. De plus, nous avons le devoir de nous intéresser et de nous positionner sur un modèle de gouvernance dont nous hériterons et dans lequel nous sommes inscrits, et nous nous situeront en tant qu'électeurs et en tant qu'élus.

Déjà en 2002, le Forum Jeunesse, alors nommé la Table régionale jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, avait répondu à l'appel du comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en participant aux consultations régionales, en produisant un mémoire et en veillant à une représentation des jeunes témiscabitiens lors des États généraux.

À ce moment, la démarche de consultation visait la réforme de l'ensemble de nos institutions démocratiques. Suite à la tenue de ces États généraux, la réforme du mode de scrutin fut considérée comme la première recommandation du rapport du Comité directeur à appliquer.

Ainsi, le 9 novembre dernier, la Commission spéciale sur la Loi électorale a rendu public un avant-projet de loi sur la réforme des institutions démocratiques amenant comme principaux questionnements :

-  La réforme du mode de scrutin;
-  La représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale;
-  La représentation des autochtones à l'Assemblée nationale;
-  Les modalités d'exercice du droit de vote des électeurs québécois.

Bien que nous saluions ce premier pas vers la prise en compte des recommandations issues des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, nous devons émettre quelques insatisfactions quant à la démarche. La réforme du mode de scrutin est un sujet complexe dont l'appropriation nécessaire à l'émission d'un jugement clair exige, à notre sens, une démarche pédagogique qui informe, sensibilise et accompagne les citoyens qui ont à réfléchir et à se positionner sur la question. Cette démarche pédagogique fut malheureusement négligée par la Commission spéciale sur la Loi électorale.

Enfin, de sorte que nos réflexions à l'égard de l'avant-projet de loi soient bien comprises par nos lecteurs voici quelques informations relatives à notre région. L'Abitibi-Témiscamingue est une région jeune, vaste et qui comptent 145 000 résidents. Le système politique actuel amène notre région à être divisée en trois circonscriptions électorales :

-  Rouyn-Noranda-Témiscamingue;
-  Abitibi-Ouest;
-  Abitibi-Est.

Traditionnellement, notre région a toujours pu compter sur la nomination ministérielle d'au moins un des députés de ces trois circonscriptions. Notre région, de par sa situation géographique, est éloignée des principaux centres décisionnels du gouvernement. La présence de trois députés en région et la proximité des témiscabitiens avec ces derniers permettent d'amoindrir les effets négatifs liés à notre positionnement géographique.

Ces éléments doivent être pris en considération dans notre réflexion quant à la modification de la Loi électorale. Ces valeurs de respect des spécificités territoriales, de proximité des personnes et de représentativité régionale sont chères aux témiscabitiens et témiscabitibiennes, et elles ne pourront être négligées dans une nouvelle formule électorale sans que nous manifestations notre désaccord. Les intérêts de la population régionale, plus spécifiquement de sa jeunesse, sont les guides des réflexions émises dans ce mémoire.

« Il ne peut y avoir de patriotisme sans liberté, de liberté sans vertu, de vertu sans citoyens. Créez des citoyens et vous aurez tout ce dont vous avez besoin : sans eux, vous aurez rien que des esclaves avilis, à commencer par les autorités de l'État. »

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social

De la réforme des institutions démocratiques à la réforme du mode de scrutin

Les québécois et les québécoises sont friands de changement. Toutefois, cette volonté de changement est-elle si forte qu'elle puisse justifier la réforme d'un des fondements de notre société ? Le système politique, notamment le mode de scrutin, constituent les assises de la démocratie québécoise et les gardiens de valeurs fondamentales propres à notre nation, ces assises peuvent et doivent évoluer comme le doit notre société, mais pour des raisons rationnelles poursuivant des objectifs nobles.

Ainsi, l'avant-projet de loi tel que proposé a pour objet de régir l'organisation et la tenue d'élections libres et démocratiques afin de procéder au choix des représentants élus à l'Assemblée nationale dans le respect des droits reconnus à toute personne de voter et de se porter candidat. Plus spécifiquement il vise à :

-  Favoriser l'exercice du droit de vote de tous les électeurs;
-  Assurer la représentation effective des électeurs en tenant compte de l'égalité du vote des électeurs;
-  Assurer l'égalité des chances de tous les candidats et de tous les partis politiques lors d'une élection, notamment par un financement équitable et un contrôle efficace des dépenses électorales;
-  Favoriser l'atteinte d'une représentation équitable des femmes à l'Assemblée nationale;
-  Favoriser l'atteinte d'une représentation équitable des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale.

Dans ces objectifs, nous déplorons l'absence de la notion de représentation territoriale et demandons que cette notion soit inscrite comme objectif, et qu'elle soit partie prenante de l'ensemble de la démarche de la réforme des institutions démocratiques actuelle et à venir.

Par ailleurs, la démarche entreprise en 2002 avait un mandat plus large soit, celui de libérer la parole citoyenne, d'amener les populations régionales à exprimer leurs attentes et de faire s'exprimer une volonté nationale. À ce moment, la démarche était globale et impliquait des changements de société plus profonds.

Les objectifs visés par l'avant-projet de loi actuellement en cause se doivent d'être les premiers pas d'une démarche plus large se déployant à long terme. La complexité du sujet et les ancrages profonds de la gouvernance actuelle nécessitent l'adoption d'une stratégie « de petits pas » menant à une véritable réforme de l'ensemble de nos institutions démocratiques qui respecteront autant la représentation des idées des citoyens que la représentation territoriale. Pour ce faire, il nous semble que nous

devons remettre le citoyen au cœur de la démocratie et miser sur : **l'exercice de la citoyenneté.**

Puisque l'état de santé de notre démocratie nécessite que l'on s'y attarde considérons-la dans une approche systémique où le citoyen est le premier acteur et ce, afin d'inscrire de réels changements. Des changements de mentalités et non seulement des changements de législations. Cette démarche implique nécessairement que la société québécoise, particulièrement les jeunes, ait les outils nécessaires pour exercer leur citoyenneté, c'est-à-dire : éducation citoyenne, accompagnement et développement de cadres facilitant l'exercice du devoir citoyen.

L'avant-projet de loi

Par souci de clarté nous étudierons dans cette section chacun des éléments apportés par l'avant-projet de loi et questionnés par le questionnaire de réflexion de la Commission spéciale sur la Loi électorale soit, l'adoption d'un mode de scrutin mixte compensatoire, la représentation populationnelle à l'Assemblée nationale et les modalités relatives à l'exercice du droit de vote.

Le mode de scrutin mixte compensatoire, une question de valeurs

La proposition

La proposition émise par l'avant-projet de loi se conforme la tradition québécoise voulant que le mode de scrutin respecte la double responsabilité du gouvernement soit, la gestion relative à la qualité de vie des citoyens et la gestion liée au développement des territoires. Néanmoins, tel que mentionné précédemment, cette double responsabilité se doit d'être inscrite comme prémisse à toute modification actuelle et à venir dans le système politique québécois.

Plus spécifiquement, la proposition prévoit l'élection de 77 députés dans autant de circonscriptions selon le mode de scrutin uninominal à un tour que nous utilisons actuellement. Puis, il ajoute la notion de proportionnalité en élisant 50 députés dans 20 à 27 districts selon la représentation proportionnelle des appuis obtenus par les partis dans les districts définis par la Commission de la représentation électorale.

Cette proposition amène la définition de 77 circonscriptions inspirées de la carte électorale fédérale qui comprend 75 comtés et à laquelle on ajoute une circonscription pour les Iles-de-la-Madeleine et une pour le Nunavik. Chaque circonscription devant normalement compter une population de 75 000 personnes.

Puis, de façon générale, trois circonscriptions s'associent pour former un district. Ainsi, dans un district trois députés sont élus au scrutin majoritaire uninominal tel que connu actuellement et par district, deux députés sont élus selon la représentation proportionnelle. C'est-à-dire qu'on attribue à chaque parti le pourcentage de sièges qui correspond le plus possible au pourcentage des votes recueillis. Ces députés sont élus à partir de listes de candidats que proposent les partis. La Commission recommande que le total des votes des représentants de liste soit calculé par district ce qui aura pour effet de respecter les choix des électeurs sur leur territoire. Enfin, dans l'exercice du vote, ce mode de scrutin ne modifie pas le bulletin de vote actuel.

Les réflexions du Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue sur la proposition

Pour le Forum Jeunesse il est primordial que le mode de scrutin préserve la notion de territoire et de proximité entre les élus de ce territoire et les citoyens. Afin que cette valeur de reconnaissance de la double responsabilité gouvernementale, qui est celle de la gestion des citoyens et du territoire, ne soit jamais remise en question, nous demandons qu'elle soit inscrite dans le préambule du futur projet de loi. Par ailleurs, nous sommes particulièrement préoccupés par la création des circonscriptions électorales et des districts. La proposition du gouvernement prévoit la création de district où on retrouverait trois circonscriptions de 75 000 citoyens et deux représentants de liste pour le district. À cet égard, nous nous questionnons sur les rôles que seront appelés à jouer les députés de district et sur la relation entre les citoyens et ces élus de district. Ces rôles devraient être définis dans l'avant-projet de loi.

L'Abitibi-Témiscamingue compte plus ou moins 145 000 citoyens, ce qui implique la création de seulement deux circonscriptions. Par conséquent, une affiliation de district avec les Laurentides ou l'Outaouais est envisagée. Cette option nous apparaît irréaliste compte tenu de l'éloignement géographique, de la diversité des problématiques, de la complexité liée à la gestion des ressources naturelles et des différences de culture et d'identité. **Ainsi, nous demandons la création d'un district composé de deux circonscriptions.** La région bénéficierait ainsi de deux députés de circonscription et un de liste pour une population de 145 000 personnes. Cette demande s'appuie sur la possibilité d'une telle création prévue par la Commission selon les articles 167 et 169 du chapitre I de l'avant projet de loi.

En Abitibi-Témiscamingue nous faisons pour le moment le choix de la représentation territoriale avant celui de la représentation proportionnelle des voix des électeurs au Québec. Il s'agit d'une question de valeur. Nous optons pour ce choix et sommes conscients de ses limites notamment à l'égard de la représentation des tiers partis à l'Assemblée nationale. Néanmoins, dans certains territoires plus vastes, ces partis auront davantage de chances de regrouper des votes et d'en arriver à la nomination d'un député.

« Une démocratie sans valeurs se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois comme le montre l'histoire. »

Jean-Paul II

La représentation populationnelle à l'Assemblée nationale

La proposition

L'avant-projet de loi propose des mesures incitatives afin d'améliorer la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale, des mesures de nature financière. Les mesures sont de deux ordres :

-  Les partis verraient leur allocation annuelle majorée lorsqu'ils présentent une proportion significative de femmes et de candidats issus des minorités ethnoculturelles;
-  Les candidates, les candidats issus des minorités ethnoculturelles ayant obtenu au moins 15% des suffrages dans leurs circonscriptions verraient le remboursement de leurs dépenses électorales majoré. Ce remboursement augmenterait en fonction du pourcentage de ces candidats présentés par le parti.

Ces mesures sont temporaires et prennent fin lorsque le pourcentage des minorités siégeant à l'Assemblée nationale atteint 20%. De plus, le remboursement serait encore plus avantageux pour les femmes appartenant à un groupe minoritaire et qui seraient membres d'un parti ayant atteint les seuils exigés pour les deux mesures incitatives.

Les réflexions du Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue sur la proposition

Les québécois et québécoises se disent ouverts à ce que les minorités soient représentées à l'Assemblée nationale. En théorie, les citoyens sont égaux et disposent de cette possibilité de se porter candidat et de siéger à l'Assemblée nationale. Aussi, nous constatons une tendance réelle et mesurable vers une plus grande participation des femmes et des minorités ethnoculturelles aux décisions politiques. Historiquement ces minorités n'ont pas joui des mêmes chances que les hommes d'influencer les institutions politiques. Aujourd'hui, il en résulte que ces institutions et ces modes de gestion accommodent davantage les hommes.

Le Forum Jeunesse reconnaît la richesse qu'apporte la diversité au sein des instances décisionnelles. Nous sommes aussi en faveur de mesures encourageant cette diversité à l'Assemblée nationale. Toutefois, les propositions d'ordre financier comme mesures incitatives ne rejoignent en aucun cas l'esprit de nos valeurs. L'augmentation de la représentation des minorités à l'Assemblée nationale relève beaucoup plus d'un changement social et d'un changement dans la culture politique. D'autant plus que nous craignons que ces mesures incitatives d'ordre pécuniaire n'éveillent l'appât du gain chez certains partis et qu'on y présente des femmes et des candidats des minorités ethnoculturelles dans des circonscriptions dites « perdues d'avance », de quoi alimenter davantage le cynisme entourant le système politique québécois.

Ainsi, toujours dans une optique d'éducation citoyenne, nous proposons que des mesures de sensibilisation et d'accompagnement soient mises en place pour encourager la participation des minorités au système politique et dans une approche systémique, que le Québec se dote de mesures sociales progressistes qui encourageront et viendront établir l'égalité entre tous les citoyens.

L'exercice du droit de vote

L'avant-projet de loi amène quelques propositions visant à favoriser l'exercice du droit de vote et le document consultatif met en lumière quelques questionnements. Ainsi l'avant-projet de loi propose :

-  L'Allongement de la période de révision de la liste électorale, la mise en place de commissions de révision itinérantes et la possibilité de transmettre une demande en révision par courrier, par télécopieur ou par procédé électronique;
-  La possibilité de voter aux différents bureaux du directeur du scrutin établis dans la circonscription tout au cours de la période électorale;
-  Le vote par correspondance accessible à tous les électeurs domiciliés au Québec;
-  La prolongation des heures du vote par anticipation et l'élargissement du vote par anticipation itinérant aux résidences des personnes âgées du réseau privé.

Le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue ne peut aller à l'encontre de la vertu et est favorable à l'ensemble de ces propositions.

Le jour des élections

Actuellement, les électeurs québécois se rendent aux urnes un lundi. En dehors du respect de la tradition, cette façon de faire ne comporte pas d'avantages considérables. Alors que les élections tenues un dimanche permettent d'accéder plus facilement à des locaux, de faciliter le recrutement du personnel électoral et de bénévoles des partis politiques, de limiter les pertes et les désagréments aux entreprises et organisations engendrés par l'obligation de laisser quatre heures consécutives à leurs employés pour aller voter et enfin, elles permettraient peut-être d'augmenter le taux de participation. Pour ces raisons, nous recommandons que l'avant-projet de loi introduise la tenue du vote le dimanche.

Le vote électronique

Les dernières expériences des élections municipales de novembre 2005 ont permis de tester de nombreuses avenues dans l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine électoral. Le directeur général des élections était alors aux aguets afin de recueillir de l'information sur les applications ayant eu du succès et celles ayant causé des ennuis. Nous recommandons donc, à la lumière des résultats de ces observations, que le Québec se dote de technologies permettant de réduire l'attente aux bureaux de vote et d'augmenter la rapidité quant à la compilation des résultats en adoptant des applications ayant fait leurs preuves.

Des élections à date fixe

Théoriquement, il serait intéressant de tenir des élections à date fixe. Toutefois tant que nous conserverons un système parlementaire de type britannique, cette option est inapplicable puisqu'elle permet de maintenir au pouvoir un gouvernement qui serait dans l'incapacité d'exercer suite à l'atteinte d'un point de non retour avec l'ensemble des partis à l'Assemblée nationale. Ainsi, nous recommandons le maintien du pouvoir permettant au Premier ministre de déclencher des élections à l'intérieur d'un mandat maximal de cinq ans.

La carte électorale

Il est à notre avis nécessaire de conserver une organisation neutre qui révisera la carte électorale au Québec. Il serait particulièrement risqué de remettre ce pouvoir aux élus. Bien que nous voulions croire en la bonne foi de ces derniers, la possibilité demeurerait que ces derniers modifient la carte électorale de façon à ce qu'ils soient avantagés lors de la tenue d'élections. Par ailleurs, le pouvoir discrétionnaire de créer des circonscriptions d'exception doit aussi être maintenu pour permettre la reconnaissance de certaines spécificités territoriales.

Au-delà de l'avant-projet de loi

Dans une perspective de révision des institutions démocratique québécoise, le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue se permet via ce mémoire d'exposer certaines de ses réflexions allant au-delà des propositions amenées par l'avant-projet de loi.

L'éducation citoyenne

Dans la recherche d'une démocratie en santé, le gouvernement du Québec doit remettre le citoyen au cœur de la démarche, ce dernier doit connaître et s'approprier ses droits et ses devoirs, et devenir un citoyen responsable. Cette recherche d'idéal s'inscrit dans une approche globale d'éducation à la citoyenneté, de valorisation et de promotion de l'exercice de cette citoyenneté, et enfin d'accompagnement aux citoyens. L'éducation citoyenne doit prioritairement s'adresser aux jeunes qui évolueront avec les institutions démocratiques dans les années à venir et qui ont le devoir de devenir des citoyens responsables.

La démocratie directe

Par démocratie directe on entend l'introduction de mesures permettant à tous les citoyens, sans l'intermédiaire de représentants élus ou désignés, de participer à la prise de décisions publiques. La démocratie directe fut un sujet largement discuté lors de la tenue des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. L'ensemble des citoyens désirait alors la mise sur pied d'éléments de démocratie directe tout en signalant que nous devons être prudent dans son application.

Le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue recommande d'étudier la possibilité d'inclure, à moyen terme, dans notre système politique un élément de démocratie directe soit, l'introduction de mécanisme d'initiative populaire. Encore une fois, l'implantation de tel mécanisme implique et nécessite que les citoyens soient éduqués et informés sur l'exercice de leur citoyenneté.

L'initiative populaire est le point de rencontre entre un groupe qui propose et le peuple souverain qui dispose. Ce mécanisme permet d'établir un processus de démocratie semi-directe. Plus exactement, ce mécanisme reconnaît le droit aux citoyens de se prononcer sur certaines lois avant leur adoption. Ce droit peut s'exercer de deux façons soit, à la demande du gouvernement en place qui a défini préalablement les mesures gouvernementales devant être soumises à l'initiative populaire et dans un deuxième cas, le processus peut être enclenché à la demande d'un certains nombre de citoyen, lequel fut préalablement déterminé. De telles initiatives ont actuellement cours en Colombie-Britannique.

Nous croyons que l'introduction de l'initiative populaire influencera positivement la culture démocratique québécoise. Notamment parce qu'elle permettra aux citoyens de se mobiliser sur des enjeux qu'ils jugent importants pour eux et pour la collectivité. Du même coup, ils auront le sentiment de contribuer concrètement à la société québécoise.

La gouvernance régionale

Les régions sont le Québec. La population québécoise est dispersée sur un vaste territoire. Malheureusement encore aujourd'hui, après des années d'insistance, la décentralisation des pouvoirs vers les régions n'a toujours pas eu lieu. Il en résulte que les pouvoirs s'exercent en dehors de la réalité dans laquelle ils interviennent et s'appliquent. La réforme des institutions démocratiques doit impliquer la révision de l'exercice des pouvoirs.

Le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue suggèrent l'établissement de gouvernements régionaux forts, dont les élus seraient imputables envers leurs citoyens et envers le gouvernement provincial. À ce sujet nous proposons donc qu'une véritable décentralisation des pouvoirs se fasse vers les régions.

Conclusion

En tant qu'organisation représentant les jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue, le Forum Jeunesse est lui-même en constante réflexion et évolution vis-à-vis ses modalités électorales et démocratiques. À travers ces réflexions, nous avons toujours protégé la représentation territoriale tout en assurant que les idées de nos membres soient prises en compte et représentées. Au même titre, nous nous attendons à ce que le gouvernement du Québec fasse le choix d'une représentation double du citoyen et du territoire.

Le chemin qui mène à une vie démocratique optimale au Québec est sans aucun doute celui de l'éducation citoyenne. Les québécois et québécoises doivent connaître le système politique dans lequel ils vivent, ils doivent être outillés pour s'informer et réfléchir sur la vie politique québécoise. C'est pourquoi une réforme du mode de scrutin sans attention particulière pour le citoyen nous semble inutile. Dans l'optique où la représentation des différentes tendances idéologiques à l'Assemblée nationale motive la volonté de modifier le mode de scrutin, l'éducation citoyenne nous semble primordiale pour favoriser l'émergence des idées, du sentiment d'être concerné par les affaires de l'État et de la participation des citoyens à la vie de leur communauté. Actuellement, nous faisons face à un déficit de l'expression de cette citoyenneté. Il importe de renverser cette situation rapidement.

Le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue espère vivement que ces réflexions feront écho auprès des commissaires et que tous ensemble nous arriverons à faire de la démocratie québécoise une démocratie remarquable reflétant les valeurs de tous les québécois et québécoises.

« Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau »

Alexis de Tocqueville

Document produit par :

Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
213, 1ère Avenue Ouest
Amos, Québec
J9T 1V1

Téléphone : (819) 732-1777